



République Française

Département INDRE-ET-LOIRE

Saint-Antoine-du-Rocher

ARRETE N° 2024_083
PORTANT INSCRIPTION SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Antoine-du-Rocher,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/06/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	LEPELTIER CORINNE	01/05/2024
2	POUPINEAU BRICE	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	1

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Antoine-du-Rocher, le 03/04/2024

Madame Le Maire,

CLAUDE PAIN

